



**CADETS DE GENEVE**  
école de musique

## **FILIERE INTENSIVE 2020**

### **Coordonnées de l'école**

Ecole de musique des Cadets de Genève  
Rue Schaub 45  
CP 2196  
1211 Genève 2

Tel : 022 733 04 44  
www.cadetsge.ch  
cadets@cadetsge.ch

### **Personne de contact**

Pierre-Alain Bidaud, directeur  
tél. mobile: 079 503 39 60  
e-mail: pierre-alain.bidaud@cadetsge.ch

### **Champ d'activité**

Enseignement musical pour les bois, cuivres et percussions, pour enfants, adolescents et adultes (de 5 à 20 ans)

### **Contenus dispensés**

Cours individuel, solfège, musique d'ensembles, auditions, concours, concerts,

## Introduction

### Bref historique des Cadets de Genève

L'historique de l'école de musique des Cadets de Genève n'a pas évolué depuis la certification de notre école en 2009. Fondée en 1889, elle compte alors une trentaine d'élèves, petites flûtes tambours. En 1891, certains membres en désaccord sur le choix du costume et les méthodes d'enseignement, s'en vont fonder l'Ondine genevoise. En 1895, la société s'éteint par manque de fonds. En 1920, des différends au sein de l'Ondine genevoise décident un groupe de parents et le directeur d'alors, M. Guillaume Helaerts, de fonder une nouvelle école. Ainsi renaissent les Cadets de Genève. Rapidement, 200 élèves se répartissent entre harmonie, corps de flûtes et tambours. Les années trente et leurs tensions politiques voient l'école se scinder entre partisans du maintien de la neutralité politique et membres décidés à rejoindre l'Union des musiques ouvrières. L'Ecole sociale de musique (l'actuel CPM) est ainsi créée en 1933. Henri Helaerts succède à son père, décédé, en 1934 et dirige les Cadets de Genève jusqu'en 1987. Dès le milieu des années 1980, une modernisation bienvenue est lancée : admission des filles, création d'une seconde harmonie en remplacement du corps de flûte, réforme de la structure associative, du règlement d'école et des programmes d'études, rapprochement avec le DIP.

Les Cadets de Genève jouissent du soutien de l'Etat de Genève depuis 1950 au motif qu'ils remplissent trois missions essentielles : la formation musicale à des conditions attractives ; l'intégration sociale des élèves par le jeu d'ensemble ; l'animation de la cité. Les autres sources de financement de la société sont la subvention et la mise à disposition des locaux par la Ville de Genève, les frais d'écologie, les bénéfices d'un loto annuel, les dons externes (membres de soutien, association des anciens cadets, fondations, etc.).

### Structure actuelle des Cadets de Genève

#### L'association

Structurée sous la forme d'une association (en conformité avec les articles 60 et suivants du Code civil suisse), elle compte environ 150 membres actifs, les parents et représentants légaux des musiciens. L'Assemblée générale annuelle constitue son pouvoir souverain.

Un comité, élu tous les deux ans, et composé principalement de membres actifs, assure la direction exécutive de la société. Il est à noter que le comité fonctionne à titre bénévole, les seuls employés de la société étant les membres du corps professoral, les doyens et les directeurs de musique.

#### L'Ecole de musique

Subventionnée par l'Etat et la Ville de Genève, l'école de musique dispense un enseignement musical conçu en vue de former les cadets à la pratique d'instruments au sein du corps de musique. Actuellement plus de 200 élèves suivent les cours, dispensés par une vingtaine de professeurs diplômés.

A l'âge de 7 ans, et après deux ans de cours facultatifs d'initiation musicale, les élèves suivent une formation de solfège de 4 ans. Depuis la rentrée 2012, tous les élèves débutent désormais l'étude d'un instrument à vent (bois ou cuivre) ainsi que tambour ou instruments de percussion en même temps que l'apprentissage du solfège. Tous les élèves poursuivent alors l'étude et le perfectionnement de leur instrument, jusqu'à l'âge où ils quittent la société, à raison d'un cours individuel hebdomadaire.

#### Le Corps de musique

Placé sous la responsabilité d'un directeur, lui-même assisté de doyens, d'un sous-directeur et d'un directeur des tambours, il comprend :

- une Harmonie d'aspirants (Harmonie 2), regroupant les plus jeunes élèves,
- une Harmonie principale (Harmonie 1), composée des élèves plus âgés ayant atteint un niveau musical suffisant pour y être intégrés,
- un Corps de tambours, comprenant également les percussionnistes intégrés dans les deux harmonies.

Leur répertoire très varié ainsi que leur niveau musical font des Cadets de Genève un ensemble apprécié par les organisateurs de manifestations locales, régionales et internationales. Concerts, cortèges, festivals, fêtes et autres manifestations permettent à nos jeunes musiciennes et musiciens de se produire dans des lieux prestigieux en Suisse et à l'étranger.

Au cours de leur histoire, et plus particulièrement lors des vingt dernières années, les Cadets de Genève, que l'on reconnaît aisément dans leur uniforme bleu-roi, ont représenté leur ville de Genève et la Suisse dans de nombreux pays dont les Etats-Unis (1989), le Canada (1995, 2004 et 2011), le Danemark (1996), la France (1992 et 1998), l'Allemagne (2005), l'Angleterre (1976 et 2000), la Suède (2008), la Chine (2014) la Croatie (2017).

## **Filière intensive/Cadets de Genève/Buts et projet pédagogique**

L'école de musique des Cadets de Genève offre une formation musicale de base et pour des élèves motivés et talentueux une filière intensive.

Pour la filière intensive des Cadets de Genève :

### **Les objectifs visés**

- entrée dans les classes préprofessionnelles
- entrée en HEM
- entrée dans la musique militaire
- découverte du monde professionnel de la musique
- le plaisir et l'envie d'apprendre avant tout

### **Cours intensifs**

- cours individuels de l'instrument 60' par semaine
- cours de solfège intensif (classe de 3 élèves maximum) 60' par semaine
- 2 répétitions d'ensemble par semaine : mardi et vendredi avec l'harmonie 1 de 18h30 à 20h00
- participation au concerts, aubades et défilés ( Victoria Hall, festival, etc.)
- participations aux auditions : une par semestre
- participation au concours de l'ACMG en novembre de chaque année
- audition musique de musique chambre avec des classes du même instrument en partenariat avec le CMG ou le CPMDT
- visite de la classe de l'instrument correspondant au sein de la HEM, avec le professeur
- suivre le récital public des examens de master de la HEM de l'instrument correspondant, avec le professeur
- visite d'un cours de débutant (1<sup>ère</sup> année) de la classe du professeur
- parrainage des nouveaux élèves entrant dans l'harmonie 1 : aide, soutien, coaching

Admission : harmonie 1, en accord avec : les parents, le professeur, la commission musicale. Sous réserve de la réussite du concours d'entrée organisé par le SESAC/ DIP.